

(N° 51.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1907-1908.

---

### COMMISSION DES PÉTITIONS

---

FEUILLETON AU 22 JANVIER 1908.

---

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

---

- | Numéros<br>d'ordre. | Numéros<br>du registre des<br>pétitions. |  |
|---------------------|--|--|
| 1.                  | 69.                                      | Le sieur Laurent Attenelle se plaint itérativement d'une détention imméritée qu'il subit, depuis trois ans, à la prison de Saint-Gilles. |

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

- |    |     |  |
|----|-----|--|
| 2. | 95. | Le Conseil communal de Sprimont réclame l'abrogation de l'article 310 du Code pénal. |
|----|-----|--|

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

- |    |      |  |
|----|------|--|
| 3. | 103. | Par pétition datée de Bruxelles, le sieur Constant Pinard, président de la Fédération nationale des employés communaux de Belgique, formule, au nom du |
|----|------|--|



Numéros  
du registre des  
d'ordre. pétitions.

publics, au sujet de la pollution du canal de Terneuzen et des moyens d'y porter remède.

Les pétitionnaires prient le Sénat de contribuer à faire obtenir à cette requête la suite qu'elle comporte.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics et à M. le Ministre de l'Agriculture, avec prière de bienveillant examen.*

7. 143. Le sieur Crens, président du « Bond en fanfaren Noord-Oost Kwartier », à Borgerhout, transmet au Sénat copie d'une pétition adressée, par des habitants de cette commune, au collège échevinal, et relative à l'utilisation des terrains qui deviendront disponibles sur ce territoire par suite de la démolition de l'enceinte d'Anvers.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.*

8. 146. Le Bourgmestre de Beveren-Waes signale le préjudice causé aux négociants de cette commune par l'obligation de devoir attendre, avec leurs marchandises, durant plusieurs heures (parfois plus d'une demi-journée) avant d'obtenir leur transbordement pour Anvers.  
Le pétitionnaire est convaincu que le Ministre compétent mettrait fin à cet état de choses, s'il délèguait sur les lieux des employés, qui pourraient ainsi constater le bien-fondé de la situation exposée dans la requête.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics, avec prière de très bienveillant examen.*

9. 147. Le Conseil communal de Pâturages émet le vœu de voir le Gouvernement et les Chambres législatives établir sans retard le suffrage universel pur et simple à 21 ans et six mois de résidence, à tous les degrés.  
Même pétition du Conseil communal de Ghlin.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.*

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
10.	148.

Le Conseil communal de Quévaucamps émet le vœu de voir les Chambres législatives décréter la revision constitutionnelle le plus tôt possible et, à titre subsidiaire, réformer à bref délai tout au moins la loi électorale provinciale et communale, dans le sens du suffrage universel pur et simple et six mois de résidence, avec application intégrale de la représentation proportionnelle.

Même pétition du Conseil communal d'Ougrée.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.*

11.	149.	Par pétition datée d'Ixelles, le sieur Arthur de Cannart d'Hamale demande la réunion des ministères vacants de l'Intérieur et de l'Agriculture à ceux qui ont leur titulaire et préconise une nouvelle répartition des départements ministériels.
-----	------	---

DÉCISION :

*Ordre du jour.*

12.	117.	Par pétitions datées de Bruxelles, les sieurs Querton, Tollebeecke et consorts, membres du personnel enseignant moyen et primaire, exposent que les professeurs et instituteurs sont exclus du bénéfice de la loi du 10 janvier 1886, qui a relevé le maximum des pensions civiles.
-----	------	---

Les pétitionnaires estiment qu'il conviendrait de relever, en faveur des instituteurs primaires, dans la liquidation de leurs pensions, le coefficient de  $1/55$  à  $1/50$ .

En ce qui concerne le maximum des pensions, ils demandent à être traités sur un pied d'égalité avec les autres fonctionnaires de l'État.

Mêmes pétitions de membres du personnel enseignant moyen et primaire, datées de Saint-Trond, Mouscron, Molenbeek-St-Jean, Lierre, Gembloux, Lens, Liège, Hal, Sottegem, Turnhout, Visé, Saint-Hubert, Rochefort, Verviers, Maeseyck, Diest, Menin, Couvin, An-

Numéros  
d'ordre.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

denne, Beaumont, Anvers, Lennick-St-Quentin, Ninove, Marche, Calonne, Sprimont, Quaregnon, Fosses, Bruges, Jodoigne, Huy, Ath, Arlon, Neerlinter, Courtrai, Ypres, Gand, Walcourt, Seraing, Philippeville, Fleurus, Houthalen, Blankenberghe, Mons, Tirlemont, Lessines, Namur, Louvain, Audenarde, Florennes, Dison, Perwez, Erquelinnes, Ixelles, St-Gilles, Waremmes, Lokeren, Renaix, Nieuport, Aerschot, Ostende, Pecq, Dolhain, Malines, Jamioulx, Laeken, Stavelot, Gosselies, Jumet, Binche, Bois-d'Haine, Tournai, Hasselt, Pâturages, St-Ghislain, Neufchâteau, Jemeppe-sur-Meuse, Braine-le-Comte, Spa, Flobecq, St-Nicolas, Alost, Furnes, Fontaine-l'Evêque, Dour, Schaerbeek, Termonde, La Bouverie, Charleroi, La Louvière, Sars-la-Bruyère, Boom, Wavre, Dalhem, Péruwelz, Ougrée, Dinant, Braine-l'Alleud, Houdeng-Aimeries, Vilvorde, Thuin, Angleur, Anserœul, Kain, Frasnes-lez-Buissenal, Reckem, Jemelle, Grivegnée, Zele, Kimkempois-Angleur, Hour, Beirvelde, Jolimont, Ledebeg, Tongres, Nandrin, Grimmingen, Idegem, Grez-Doiceau, Templeuve, Thourout, Huissignies, Lisseweghe, Virton, Leval-Trahegnies, Herstal, Remicourt, Tubize, Goyer, Gentbrugge, Bommershoven, Montegnée, Piéton, Mont-sur-Marchienne, Flavion, Syssele, Jette, Anvaing, Héron, Bailleul, Gochenée, Oudenburg, Forchies-la-Marche, Esneux, Libin, Wagnelée, Schooten, Neufvilles, Nivelles, Micheroux, Willerzie, Morlanwelz, Nederzwalm, Ciney, Eecloo, Hoboken, Anderlecht, Saint-Josse-ten-Noode, Genappe, Breedene, Grammont, Leuze, Ombret, Soulme, Eename, Courcelles, Omal, Dampremy et Lutrebois.

DÉCISION :

*Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts, avec prière de bien vouloir communiquer au Sénat le résultat de son examen bienveillant du 4 septembre dernier.*

*Le Président,*  
ALF. SIMONIS.